



## Fin de garde à vue

-----  
Par Anonyme143

Bonjour,

Mon conjoint, père de ma fille, avec qui je suis en conflit depuis un certain temps, est en garde à vue depuis hier.

Il devrait rentrer aujourd'hui.

Pouvez vous me dire si un compte rendu, PV, ou autre est obligatoirement remis en fin de garde à vue ?

Je veux savoir ce qui s'est passé mais je sais qu'il va me mentir.

Je voudrais lui réclamer les documents mais il va certainement me dire qu'il n'a rien eu .. j'ai besoin d'être sûre qu'on est censé lui remettre quelque chose quand il sort.

Merci

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous êtes mariés ?

Au nom de quoi devrait il vous justifier de quoi que ce soit ?

S'il ne veut pas que vous sachiez ce qu'il s'est passé, il en a le droit et cela même si la garde à vue aboutit à un déferrement .

Vous n'avez pas plus de droit à ce sujet qu'il en a à votre propos .

On n'a rien à donner à la fin d'une garde à vue : charge à vous de le croire ... Ou pas .

-----  
Par Anonyme143

Être marié donne plus de droits ?

Je vis avec, c'est le père de ma fille. Je suis en droit de savoir si elle est en sécurité quand elle est avec..

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Cette garde à vue fait-elle suite à une plainte de votre part ?

Une GAV n'est pas une condamnation, il est aussi possible qu'il soit reconnu innocent à l'issue de cette GAV.

Vous avez d'autres critères pour savoir si votre fille est en sécurité ou pas ?

-----  
Par kang74

Être marié donne plus de droits ?

Je vis avec, c'est le père de ma fille. Je suis en droit de savoir si elle est en sécurité quand elle est avec..

Malheureusement non si ni vous, ni votre fille n'est concernée dans l'affaire traitée par les FDO